

DEMOCRATIE**Délibération contre la privatisation de La Poste, pour un débat public et un référendum sur le service public postal****EXPOSE DES MOTIFS**

Le projet gouvernemental de transformation de La Poste en société anonyme qui va être mis en débat cet automne à l'Assemblée Nationale constitue un nouveau pan de l'entreprise de destruction de nos services publics.

Ce projet déjà ancien, mais qui a dû être ajourné à plusieurs reprises face aux oppositions exprimées par de nombreux usagers et élus, est une étape vers la privatisation qui s'inscrit dans un choix idéologique du pouvoir.

Depuis de nombreuses années déjà, la politique menée par la direction de La Poste (fermeture de bureaux, réduction des effectifs) a conduit à une forte dégradation du service public.

Mais il est certain que le nouveau projet ne pourra qu'accentuer cette situation.

Dans toute la France des actions ont déjà été entreprises pour empêcher ce nouveau recul.

Face à la détermination du gouvernement de faire adopter son projet, la mobilisation doit s'amplifier.

C'est le sens de l'initiative proposée pour le 3 octobre par le collectif national qui a été mis en place par de nombreux syndicats et associations.

Je vous propose que nous nous y associons en adoptant la délibération ci-jointe.

DEMOCRATIE

Délibération contre la privatisation de La Poste, pour un débat public et un référendum sur le service public postal

LE CONSEIL,

sur la proposition de Monsieur Philippe Bouyssou, 1^{er} adjoint au Maire, rapporteur,

vu le code général des collectivités territoriales,

considérant que le Conseil municipal d'Ivry-sur-Seine, réuni en séance, affirme que le service public de La Poste appartient à toutes et à tous,

considérant que le service public postal remplit des missions indispensables en matière d'aménagement du territoire et de lien social ; que ses missions de service public dépassent le cadre du service universel du courrier et de la presse, de l'accessibilité bancaire et de la présence postale territoriale, dans les zones rurales comme dans les quartiers populaires,

considérant que le gouvernement et la direction de La Poste envisagent de changer le statut de l'établissement public afin de le transformer en société anonyme dans le cadre de la loi de transposition de la directive postale mettant fin au monopole de La Poste sur le courrier de moins de 20 grammes le 1^{er} janvier 2011,

considérant que ce service public postal est déjà l'objet de remises en cause très importantes qui ont abouti à une détérioration du service rendu à la collectivité ; plus de 6 100 bureaux de poste sur 17 000 ont déjà été transformés en « partenariats » et plus de 50 000 emplois ont été supprimés depuis 2002 ; ceci se traduisant par un accroissement des tournées de facteurs à découvert, des horaires de levée avancés, des files d'attente qui s'allongent,

considérant qu'en Europe, les privatisations postales ont engendré baisse de qualité de service, augmentation des tarifs et destructions d'emplois,

considérant que le service public postal doit être maintenu, modernisé et rénové afin de répondre aux besoins de la population sur l'ensemble du territoire,

considérant que la population a son mot à dire sur l'avenir du service public postal, dans le cadre d'un débat public et d'un référendum,

considérant qu'une consultation nationale de la population est organisée le samedi 3 octobre 2009 à l'initiative du Comité National contre la privatisation de La Poste pour l'ouverture d'un débat public et pour un référendum sur le service public postal,

DELIBERE

(par 36 voix pour, 5 voix contre et 1 abstention)

ARTICLE 1 : SE PRONONCE pour le retrait du projet de loi postale 2009.

ARTICLE 2 : DECIDE de participer à l'organisation de la consultation citoyenne du 3 octobre 2009 sur la privatisation de La Poste et de contribuer à en garantir le bon déroulement ainsi que l'information auprès des administrés de la commune.

ARTICLE 3 : DEMANDE la tenue d'un référendum sur le service public postal.

RECU EN PREFECTURE

LE

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE